



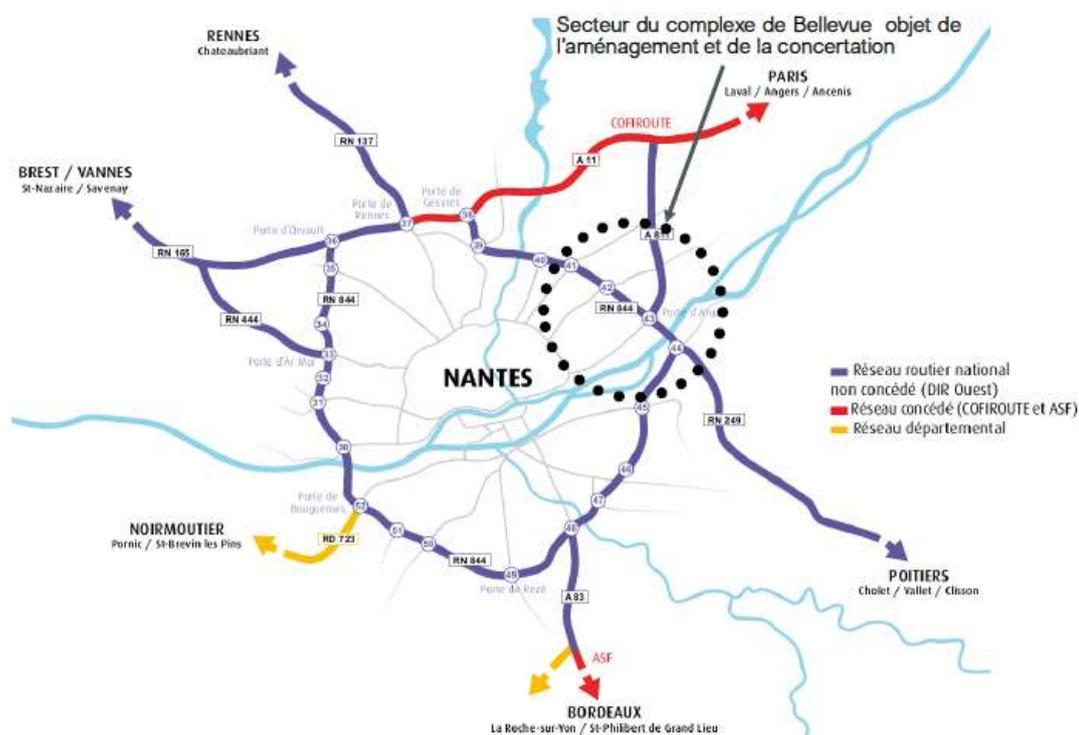
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**La concertation préalable sur le projet d'aménagement du complexe de Bellevue sur le périphérique de Nantes s'est achevée le mercredi 22 décembre 2021.**



*Le périphérique nantais et localisation du secteur du complexe de Bellevue*

Le projet d'aménagement du complexe de Bellevue au sud-est du périphérique de Nantes, a pour objectif de résorber les congestions et d'améliorer les conditions de circulation sur le périphérique nantais.

Les études d'opportunité ont permis de définir cinq variantes d'aménagement, qui prévoient toutes la construction d'un nouvel ouvrage de franchissement de la Loire.

L'État, maître d'ouvrage de l'opération, représenté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Pays de la Loire, a organisé une concertation préalable sur le projet d'aménagement du lundi 15 novembre au mercredi 22 décembre 2021.

La concertation, placée sous l'égide d'un garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public, visait à recueillir l'avis du public sur le projet. Riverains, usagers, associations locales, acteurs économiques, élus ont pu prendre connaissance du projet et s'exprimer sur les 5 variantes d'aménagements et les enjeux associés.

Suite à la concertation qui s'est déroulée du 15 novembre au 22 décembre 2021, le garant et le maître d'ouvrage du projet, la DREAL, vont réaliser chacun un bilan.

Ces bilans résumeront la façon dont s'est déroulée la concertation, comporteront une synthèse des observations et propositions présentées et mentionneront les évolutions à prendre en compte pour la suite du projet. Ils seront rendus public. Ils seront notamment consultables ou téléchargeables sur le site internet de la DREAL et sur le site dédié.

Sur la base de ces bilans et de manière partenariale via le comité de pilotage du périphérique, une solution sera retenue par le maître d'ouvrage pour continuer les études.

Les prochaines étapes du projet sont les suivantes :

- 2022-2023 : étude de la solution retenue et étude d'impact
- 2024 : enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique
- 2025-2026 : études du projet et acquisitions foncières

La DREAL Pays de la Loire a mis en place différentes modalités et support pour permettre au public de s'informer, de s'exprimer et d'échanger sur le projet d'aménagement :

**> Un site internet dédié (registre d'expression dématérialisé)**

Le site dédié ([www.pont-bellevue.fr](http://www.pont-bellevue.fr)) a connu un vif succès avec plus de 26000 visiteurs, 5500 consultations de documents et plus de 350 observations.

Des réponses thématiques ont été apportées par le maître d'ouvrage.

Le site restera disponible d'accès après la fin de la concertation, et les bilans du garant et du maître d'ouvrage y seront déposés au cours du premier trimestre 2022.

**> Des présentations du projet dans les mairies (registres d'expression papier)**

Dans les mairies de Nantes-Doulon, Sainte-Luce-sur-Loire et Basse-Goulaine des outils d'information et d'expression à partir de registres papier ont été mis à disposition du public.

**> Réunions publiques et permanences de la DREAL**

Deux réunions publiques de présentation et d'échanges ont été organisées à Sainte-Luce-sur-Loire le vendredi 10 décembre 2021 et à Basse-Goulaine le mardi 14 décembre 2021.

Elles ont réuni respectivement 75 et 67 personnes et ont permis de nombreux échanges.

Deux permanences de la DREAL de présentation et réponse aux questions ont aussi été organisées à la mairie de Basse-Goulaine, le mercredi 24 novembre et à la mairie de Sainte-Luce-sur-Loire le jeudi 2 décembre.

**Préfecture de la Loire-Atlantique**

**Service régional de la communication interministérielle**

6 quai Ceineray - BP 33515

44035 Nantes

02 40 41 20 91 / 92

[pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)